

Rapport moral 2023 du Bureau de la Fondation Gabriel-François Richard

Conseil d'administration 2023

Membres de droit du Conseil d'Administration :

Monsieur l'archevêque de Lyon représenté par Madame Véronique Rodarie.

Monsieur le curé de la paroisse de St-Nizier représenté par Monsieur Jean-Claude Gillot.

Monsieur le maire de Lyon représenté par Madame Delaunay

Bureau :

Président	Monsieur Pierre Mouterde
Vice-Président	Monsieur Alain Esquirol
Secrétaire	Maître Dorian Jarjat
Trésorier	Monsieur Joël Cassassolles

Autres administrateurs

Monsieur Luc Chauvin

Monsieur Bernard Bajard

Monsieur Alain Poncelet

Monsieur Yves Tardy

Monsieur Jean Berger

Autres participant :

Monsieur Perroudon - Représentant de M. le Préfet

Les réunions du Conseil d'Administration ont eu lieu les 9 janvier, 24 avril, 3 juillet, 19 octobre et 11 décembre 2023.

Les réunions de bureau ont eu lieu les 11 janvier, 31 janvier, 2 mars, 30 mars, 6 avril, 14 avril, 3 mai, 17 mai, 30 juin, 8 septembre, 12 octobre, 31 octobre, 23 novembre, 7 décembre et 11 décembre 2023. Certaines de ces réunions se sont tenues en distanciel via l'application « Zoom ».

Rapport Moral du Bureau

En 2023, deux projets ont principalement animé la Fondation.

- Le premier est relatif à la situation économique, très dégradée, de la Fondation mise à jour en avril 2023.

- Le second est relatif aux transferts partiels des actifs de l'ADAS et de la MDA, engageant l'année 2023 dans la gestion, sous mandats, des établissements de ces deux associations.

Les établissements historiques de la Fondation auront traversé l'année 2023 sans rencontrer d'événement exceptionnel. Nous prenons d'années en années conscience de la fragilité des personnes accompagnées. Les hospitalisations en lien avec la dégradation de l'état de santé sont en augmentation et nous avons accompagné jusqu'en fin de vie CAMARA Mohamed décédé le 9.10.2023.

Les rapports d'activités de chacun des établissements sont disponibles sur demande.

1 – Situation économique de la Fondation

En avril 2023, les comptes 2022 des établissements de la Fondation, ont montrés un résultat extrêmement négatif de – 1108 K€, après une année 2022 positive à +702 K€.

Face à cet alarmant constat, la gouvernance et la direction ont engagé les études de contrôle de gestion visant à identifier les causes principales et à mettre en œuvre les actions correctives.

1 – Les procédures relatives à la gestion des ressources humaines ont été renforcées et rappelées à toutes les équipes.

2 – Des plans d'économie ont été engagés sur tous les établissements.

3 – Une mission spécifique de contrôle de gestion a été conduite avec l'aide du cabinet de transition InterActions.

Les principales causes de l'écart des résultats entre 2022 et 2023 sont :

1. Le résultat exceptionnel de 500K€, enregistré en 2022, en raison de la vente de l'ancien bâtiment de l'ESAT.
2. La récupération, en 2023 par l'ARS, d'un budget trop perçu en 2021 de 450K€.
3. L'impact de la hausse de l'énergie +300K€. La Fondation ne pouvant bénéficier du bouclier tarifaire en raison de la nature du contrat signé avec Dalkia visant à des économies de consommation.
4. L'augmentation des salaires, résultant des évolutions de l'indice du point et de l'ancienneté des salariés. Éléments récurrents dans les comptes de la Fondation.
5. L'inflation, heureusement compensée en partie par les économies engagées par l'internalisation de certains services Inflation non compensée par les augmentations des taux directeurs de nos tutelles.

Les actions engagées ont ainsi permis de commencer à redresser une situation qui reste néanmoins très préoccupante. Les comptes des établissements de la Fondation (Hors ceux de l'ADAS et de la MDA, non encore consolidés en 2023), loin d'être positifs, indiquent à fin 2023 un premier redressement à - 574 K€.

Cette situation a mis en évidence la dégradation progressive des comptes des établissements de la Fondation dont les pertes sont, pour l'instant, compensées par la trésorerie des comptes patrimoniaux.

Cet état de fait n'est pas tenable à long terme, il est contraire aux règles de bon fonctionnement des Fondations.

La gouvernance comme la direction ont tout au long du second semestre 2023 sensibilisé les tutelles sur cette particularité. La Métropole et le Département ont convenu de s'engager, avec la Fondation, à rechercher en 2024 des solutions pour mettre fin à cette situation. L'ARS, de son côté à confirmer son souhait de continuer à soutenir la Fondation et propose à d'engager, à l'édition de l'ERRD 2023, un plan de retour à l'équilibre sans envisager d'augmenter ses budgets.

2 – Transferts partiels des actifs de l'ADAS et de la MDA :

Tout au long de l'année 2023, la Fondation a été mandaté par les associations ADAS et MDA pour assurer la gestion de leurs établissements. Ces mandats de gestion étaient préparatoires à un transfert partiel des actifs de ces associations vers la Fondation.

Pour mémoire, l'ADAS et la MDA sont deux associations indépendantes qui interviennent toutes deux sur le champ de l'accompagnement des personnes atteintes de cécité. Elles ont toutes les deux été créés par le Père Lucien Côte.

La MDA (Maison des Aveugles) a été créée en 1932 par l'Abbé Lucien Côte. L'association assure la gestion d'un Foyer de Vie et d'un Foyer d'Accueil Médicalisé. Elle compte environ 81 résidents. Le Foyer de Vie comporte deux unités dont une est destinée à des personnes handicapées vieillissantes mais non déficiente visuelle. Son siège et ses établissements sont localisés à la Villa Saint-Raphaël dans le 9^e arrondissement de Lyon. L'Association est propriétaire de ses murs.

Ces établissements sont financés par la Métropole pour la partie « hébergement et activités » et par l'Agence Régionale de Santé pour la partie « soins ». Son budget de fonctionnement est de 4 700 K€. Les équipes sont constituées de 41 salariés (ETP).

L'ADAS (Accueil et Développement des Aveugles Surhandicapés) a été constituée en novembre 1979. L'Abbé Lucien Côte ayant constaté qu'il n'existait pas d'établissements capables d'accueillir des personnes malvoyantes porteurs d'un multi handicap (moteur, sensoriel, mental ou psychologique) après leurs 20 ans.

L'association gère un Foyer d'Accueil Médicalisé de 38 places, une maison d'accueil spécialisée de 6 places et un Foyer de vie de 21 places. Ces établissements sont financés par le Conseil Départemental du Rhône pour la partie « hébergement et activités » et par l'Agence Régionale de Santé pour la partie « soins ».

Son siège est à l'Arbresle, ainsi que la Maison des Mollière qui accueille un FAM et un MAS. Le Foyer de Vie est localisé à Haute-Rivoire. L'Association loue les bâtiments de son siège et de ses établissements à l'OPAC.

Son budget de fonctionnement est de l'ordre de 6 100 K€, elle compte 56 salariés (ETP)

Les deux mandats de gestion se sont déroulés sereinement même si les directions des deux associations ont été absentes durant une grande partie de l'année, celle de l'ADAS à partir de mars 2023 et celle de la MDA à partir de juillet 2023. Dans ce contexte la mise en place d'une organisation cible a été plus rapide que prévu. Ainsi, avant la fin de l'année, les équipes étaient en place permettant d'accélérer le processus d'intégration.

Sur le plan des ressources humaines, tous les salariés des deux associations ont été rencontrés afin d'être sensibilisés aux évolutions inévitables de leur convention ou de leurs conditions de travail. C'est dans un climat social très apaisé que ces évolutions ont été reçues.

Les résidents rencontrés au travers des CVS comme de rencontres spécifiques ont montrés leur entière adhésion au projet.

En ce qui concerne les éléments financiers :

L'ADAS, après une année 2022 extrêmement négative (-889 K€ : usage important de l'intérim) a vu sa situation s'améliorer en 2023 (-489 K€) malgré le contexte inflationniste.

La MDA, positive en 2022 (+132 K€), enregistre une situation, négative en 2023 (-299 K€) principalement en raison d'un recours important à l'intérim, de la nécessité d'entretenir le parc boisé dont les arbres sont malades et de l'impact de l'inflation notamment de l'énergie et de la restauration.

En fin d'année, les principaux financeurs, (Métropole et Département) en même temps qu'ils accordaient les transferts des agréments, s'engageaient à étudier dès le début de 2024 les conditions d'équilibre des comptes.

Au 31 décembre 2023, les financeurs ayant confirmés leur accord, les établissements de l'ADAS et de la MDA étaient transférés à la Fondation.

2 – Résultats financiers de 2023

La situation financière générale de 2023 reste préoccupante.

Le résultat comptable 2023 consolidé de la Fondation est de +113 K€.

Ce résultat positif cache une perte des établissements, -574 K€, compensé par le résultat exceptionnel des comptes patrimoniaux +686 K€, 330 K€ : trouvent leur origine dans des dons, des profits financiers exceptionnels (placement du prêt lié à la construction du foyer de vie et du SESSAD) et des reprises de profits de la SCI.

En ce qui concerne les résultats des établissements quatre donnent des résultats positifs et 5 des résultats négatifs :

Centre d'éducation motrice :	+127 K€	FAM hébergement :	-297 K€
SAVS :	+ 26 K€	ESAT social :	-168 K€
Accueil de jour :	+ 18 K€	Siège :	-123 K€
SESSAD :	+ 4 K€	FAM soin :	- 99 K€
		Foyer de vie :	- 62 K€

Ainsi, les financements « Métropole » sont déficitaires à hauteur de -314 K€ et ceux sous financements « ARS » sont en perte de -136 K€.

Ces déficits trouvent principalement leur origine :

- Dans les éléments récurrents des comptes sociaux, impactés en 2022 pour une forte augmentation de l'indice des salaires et par l'évolution de l'âge des salariés.
- Dans la hausse des prix de l'énergie, la Fondation ne bénéficiant pas de bouclier tarifaire.
- Dans l'impact de l'inflation non compensée par les augmentations des taux directeurs des financeurs.

L'année 2024 sera consacrée à deux actions prioritaires :

- Faire « UN » : L'arrivée des établissements de l'ADAS et de la MDA enrichissent la Fondation, au plan humain comme au plan des compétences. Leur intégration à la vie et au fonctionnement de la Fondation est essentielle.



Fondation
Gabriel-François
Richard

- Équilibrer les comptes des établissements pour continuer à garantir la pérennité de la Fondation. Les comptes des établissements de l'ADAS et de la MDA sont eux aussi négatifs. Tant qu'ils le resteront les comptes patrimoniaux seront d'autant plus impactés.

Lyon, avril 2024

Le Bureau de la Fondation Gabriel-François Richard